

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20240409-D-07-2024-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 9

votants : 12 (Mr BIDOYEN ne participe pas au vote)

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mars 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN.

Absent non excusé : Mme Caroline DORMOY

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN
Mme Lucie REYNAUD à M. Christian CHAUSSALET

M. Christian CHAUSSALET a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
Budget Principal

07/2024

Le Maire, rappelle à l'assemblée que la Commune de Quincey s'est portée volontaire pour l'expérimentation du compte financier unique (C.F.U.), parallèlement au passage à la M57 en 2021.

Le C.F.U. est un document unique commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le C.F.U. provisoire est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et transmis au service de gestion comptable pour fiabilisation et enrichissement des états comptables.

Le vote du C.F.U. constitue l'arrêté des comptes, il est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Tout comme le compte de gestion, et le compte administratif, il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Cette précision apportée, Madame Véronique BATISSE, Première Adjointe en charge des finances, présente au conseil municipal les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2023 qui sont en parfaites concordance avec les écritures de comptes de la trésorerie pour le même exercice.

Le bilan s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	637 075.17 €	157 467.11 €
Recettes	780 315.30 €	143 316.43 €
Résultat de l'exercice 2023	143 240.13 €	-14 150.68 €
Reports de l'exercice 2022	190 565.72 €	-26 665.01 €
Restes à réaliser 2023		-770.00 €
Résultat de clôture	333 805.85 €	-41 585.69 €

Madame Véronique BATISSE, Première Adjointe en charge des finances, procède au vote du compte financier unique. Monsieur Bruno BIDOYEN, Maire, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- **APPROUVER** les résultats de l'exercice 2023 du budget principal.
- **APPROUVER** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVER** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Quincey,
- Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 avril 2024**
Pour copie conforme :
Le Secrétaire de Séance

Christian CHAUSSALET



En Mairie, le **10 avril 2024**
La Première Adjointe,



Véronique BATISSE

